



Épargne
solidaire

RAPPORT D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Chers épargnants et épargnantes du Crédit Municipal de Nantes,

Nous souhaitons vous donner des informations concernant votre épargne au Crédit Municipal de Nantes. Grâce à vous en 2025, nous avons collecté 17 millions d'€ d'épargne. Cette somme nous a permis de financer à 100 % notre activité de microcrédits soit 683 prêts, nos prêts Associations et une partie de nos prêts sur gage, sur le territoire.

115 personnes physiques et morales ont fait le choix de donner tout ou une partie de leurs intérêts à des associations. Votre implication aura permis de remettre 24 434 € à nos associations partenaires. Nous vous remercions pour votre générosité !



**Crédit Municipal
de Nantes**

RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Nous proposons 3 produits d'épargne au Crédit Municipal de Nantes :

- le livret d'épargne solidaire,
- le compte épargne solidaire,
- le livret de micro épargne accompagnée.

Leur qualité solidaire est attestée par l'obtention du label FAIR.

fair. Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

QUE FINANCE VOTRE ÉPARGNE ?



✓ Une épargne dont l'utilisation reste sur le territoire

✓ Une épargne dont l'usage finance la production de prêt sociaux

QUELQUES NOUVELLES CONCERNANT L'ÉPARGNE

La bonne nouvelle 2025

La loi de finance a élargi l'avantage fiscal pour inclure **les associations qui accompagnent les victimes de violences domestiques**. Le taux est désormais majoré de cette façon :

- 75 % de réduction d'impôt sur le revenu pour les dons faits à ces associations dans une limite de 1 000 € par an.
- Au-delà de 1 000 €, la réduction redevient 66 % dans la limite globale habituelle (20 % du revenu imposable).

Une nouvelle application en préparation pour 2026

Avec un nouvel espace de connexion plus ergonomique pour gérer votre épargne en quelques clics.



Plus de souplesse pour nos personnes morales épargnantes

Nous avons décidé de monter le plafond d'épargne pour les **personnes morales jusqu'à 1 million d'€**.

Les conditions s'alignent désormais avec celles des personnes physiques : vous pouvez choisir de donner ou pas 50 % ou 100 % de vos intérêts à une des associations de notre liste.

Passage de la CSG de 9,2 % à 10,6 %

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, la CSG* aura un impact sur le montant net de vos intérêts annuels sans modifier les conditions de fonctionnement du livret.

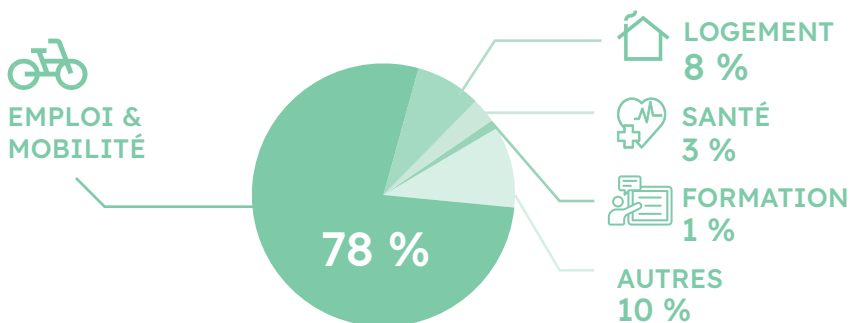
**Contribution Sociale Généralisée*

1 Votre épargne finance le microcrédit

683 prêts octroyés
représentant
4,8 millions d'€

Le **microcrédit social accompagné** est un prêt d'un montant moyen de 4 000 € destiné aux personnes en situation de difficulté financière dont l'objet est l'insertion sociale ou professionnelle.

Répartition des microcrédits par objet financé



2 Votre épargne finance les prêts aux associations

Nous octroyons des prêts aux associations uniquement sur notre territoire du Grand Ouest. Voici la répartition par typologie.



3 Votre épargne finance une partie de la production de prêt sur gage sur notre territoire

En échange d'un objet (bijoux, montre, maroquinerie, vins...), il vous est octroyé un prêt sur une partie de la valeur du bien.

Cette année, votre épargne a financé l'octroi de **8 427 prêts sur gages** dans nos agences de Nantes, Angers, Tours, Rennes et Rouen.

8 427 prêts sur gage
octroyés représentant
10,8 millions d'€

QUELLES SONT LES ASSOCIATIONS FINANÇÉES GRÂCE À VOS DONS ?

Certains d'entre vous ont fait le choix de donner tout ou partie de leurs intérêts à des associations de notre liste et nous vous en remercions.

Le montant total s'élève à plus de 24 000 €. Cette somme a été distribuée en accord avec vos choix de la façon suivante :



Des nouvelles associations éligibles aux dons en 2026 :

- Association Bartholomé Mazurel à Lille,
- À venir : une association d'accompagnement financier à Nantes
- De futures associations dans les villes du Grand-Ouest : Saint-Nazaire, Angers, ...

Contacts

RELATIONS PARTENARIALES ET INSTITUTIONNELLES

Marie GIRARD, Directrice du développement solidaire
Tél. 06 69 26 28 66 marie.girard@creditmunicipal-nantes.fr

GESTION DE VOTRE ÉPARGNE AU QUOTIDIEN

Tél. 02 47 05 58 58 epargne@creditmunicipal-nantes.fr

